

## Séance du 28 Juillet 2017

Le vingt-huit juillet deux-mille dix-sept à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Aillant sur Milleron, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme CHAPUIS Lysiane, Maire.

**Présents :** Mme CHAPUIS Lysiane, M. FOURNIER Michel, Mme PASQUET Christine, Mme BOURDOIS Muguette, M. NAUDIN Gérard, Mme GROENEWEG Elizabeth,

**Absents excusés :**

Mme CAILLERE-GAUTIER Karine représentée par Mme PASQUET Christine  
M. LEFRANC Jonathan représenté par M. FOURNIER Michel  
M. BRAULT Jean-Yves représenté par Mme GROENEWEG Elizabeth

**Absent :**

M. JACHIMOWIEZ Jordan

**A été nommé(e) secrétaire :** Mme GROENEWEG Elizabeth

**DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET COMMUNE**

réf : 2017-22

L'an dernier, lorsque la commune a perçu la subvention des amendes de police pour les radars pédagogiques, cette somme a été imputée à un mauvais compte.

Le titre a été émis au compte 1332 pour la somme de 1992,00 € au lieu du compte 1323.

Le compte 1332 est un compte amortissable or, la commune ne procède pas aux amortissements.

Afin de régulariser cette erreur, il convient de faire :

- un mandat au compte 1332 (qui annule le titre erroné) pour 1992,00 €
- un titre au compte 1342 pour 1992,00 €

Pour cela, il faut ouvrir les crédits suivants :

- compte 1332, en dépense pour 1992,00 €
- compte 1342, en recette pour 1992,00 €

De ce fait, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'ouvrir les crédits nécessaires.

**ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES "CANAUX ET FORETS EN GATINAIS" AU SYNDICAT MIXTE OUVERT AGENCE LOIRET NUMERIQUE**

réf : 2017-23

Mme le Maire informe l'ensemble du conseil que la communauté de communes envisage d'adhérer au syndicat mixte ouvert Agence Loiret Numérique.

En l'état actuel des statuts, la communauté de communes ne peut y adhérer sans un accord au préalable des conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes.

L'Agence Loiret Numérique est dédiée au développement des usages et de l'aménagement numériques, au profit des acteurs locaux.

Ce syndicat réunit le Département, des Etablissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et des syndicats mixtes du Département.

Pour l'ensemble des membres adhérents à l'Agence Loiret Numérique, l'enjeu est donc d'accéder à une offre de services numériques plus riche, de meilleure qualité et pour coût maîtrisé.

Ainsi l'Agence Loiret Numérique contribuera au développement des usages numériques à l'échelle du territoire départemental.

Sa proximité avec "le terrain" lui permettra par ailleurs d'adapter efficacement son offre de services aux besoins de chaque territoire pour servir les projets innovants.

L'Agence Loiret Numérique fournit pour l'ensemble de ses adhérents un socle commun de services contenant les prestations suivantes :

- la fourniture d'un Système d'Informations Géographique (SIG) couvrants des domaines tels que le Territoire, le Catalogue des données, les Réseaux et Patrimoines, l'Aménagement et le Cadastre ;
- l'accès à une infrastructure de visioconférence ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5214-27 et L5721-2 et suivants,

Vu le projet de statuts de l'Agence Loiret Numérique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le principe de l'adhésion de la Communauté de Communes à l'Agence Loiret Numérique prenant la forme d'un syndicat mixte ouvert.

### **CONVENTION EN VUE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR UNE FORMATION PROFESSIONNELLE**

réf : 2017-24

Mme le Maire informe que la mairie de Montbouy a acquis récemment un échafaudage roulant. Afin de pouvoir l'utiliser une formation est nécessaire.

M. le Maire de Montbouy signale que ce matériel peut être mis à la disposition des communes qui en feraient la demande, sous réserve qu'une personne ait reçue cette formation.

La Mairie de Montbouy organise la formation "échafaudage roulant" pour son personnel et propose que les communes intéressées s'y inscrivent.

Mme le Maire signale avoir proposé à l'agent communal de participer à cette formation car la commune peut être un jour demandeuse de cet échafaudage.

Mme le Maire donne lecture d'un projet de convention entre la Commune de Montbouy et les Communes d'Aillant sur Milleron, La Chapelle sur Aveyron, Montcresson, Saint Maurice sur Aveyron, et la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais et ce, en vue de la création d'un groupement de commandes pour la réalisation commune d'une formation professionnelle relative au montage, vérification et utilisation d'un échafaudage roulant.

Ainsi, c'est la Commune de Montbouy qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de cette formation, qui se déroulera dans le local technique de la Commune de Montbouy.

Pour les communes d'Aillant sur Milleron, La Chapelle sur Aveyron et Saint Maurice sur Aveyron, la prestation concerne l'inscription à la formation d'un agent, pour un coût approximatif de 101,00 € TTC par agent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DONNE** son accord pour que la Commune de Montbouy assure, dans le cadre de son marché 2017 de formation professionnelle, la maîtrise d'ouvrage pour la formation restant à la charge de la commune ;

**APPROUVE** la convention en vue de la création d'un groupement de commandes avec la Commune de Montbouy et les Communes d'Aillant sur Milleron, La Chapelle sur Aveyron, Montcresson, Saint Maurice sur Aveyron, et la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais.

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

### **RAPPORT D'ACTIVITES 2016 DU SPANC**

Le rapport d'activités 2016 du SPANC a été envoyé aux membres du conseil municipal avec leur convocation. Aucune observation n'est formulée.

Le Conseil Municipal,

**PREND** acte de ce rapport.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **Fourrière animale**

M. Gérard Naudin, délégué suppléant de la commune au syndicat mixte de gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret, a participé au premier conseil syndical, le 4 juillet dernier, à Fay-aux-Loges.

Il informe que le projet de création du nouveau site d'implantation de la fourrière animale a été présenté. Il sera implanté sur la commune de Fay-aux-Loges.  
L'estimation du projet est comprise entre 500 000 et 600 000 €.  
La contribution financière est maintenue à 0,31 € par habitant.

#### Voirie

La route de Fontainejean vient d'être refaite, 1<sup>ère</sup> quinzaine de juillet, par la communauté de communes.  
M. Michel Fournier donne lecture d'un mail qu'il a envoyé au maître d'oeuvre afin de lui signaler certaines imperfections. Les accotements ne sont pas terminés, il y a des trous dans la route, il manque du gravillon. Il lui demande quand sera fait le chemin des Pétriers. A ce jour, ce mail est resté sans réponse.

#### 14 juillet

Le point est fait sur le 14 juillet 2017.

Il serait bien pour l'année prochaine de revoir certains jeux ; toutefois il faut maintenir la structure gonflable.

Proposition est faite par M. Gérard Naudin, pour une démonstration de tir à l'arc.

Il est demandé de refaire des lots.

Pour le repas, l'an prochain, prévoir même prestataire, même qualité. En revanche, les conseillers proposent de faire le service comme les années précédentes et de mettre des couverts jetables plutôt qu'une vaisselle traditionnelle.

#### SIVLO

Mme le Maire donne lecture d'un courrier envoyé aux Présidents des EPCI et syndicats de rivières du bassin du Loing relatif à la constitution d'un syndicat unique sur le bassin du Loing.

#### Défibrillateur

L'an dernier, le conseil municipal avait délibéré pour l'achat d'un défibrillateur. Après réévaluation du devis, le coût serait de 1 740,30 € HT soit 2 088,36 € TTC, pour une installation extérieure. La maintenance annuelle est de 156,00 € HT soit 187,20 € TTC sauf la 1<sup>ère</sup> année (prix de la maintenance inclus dans le prix de vente). Possibilité de démonstration par groupe de 12 personnes pour 180,00 € HT soit 216,00 € TTC. Rendez-vous sera pris pour une "mini formation" un samedi matin pour les conseillers municipaux et les responsables d'association.

#### Radars pédagogiques

Les membres du Conseil Municipal sont satisfaits de l'implantation des radars pédagogiques. La signalisation est modulable et le texte peut être revu.

Séance levée à: 20h25